



Parc national  
des Cévennes



## Communiqué de presse

Le 05 mars 2020

# Des professionnels s'engagent pour une récolte de bois raisonnée dans le Parc

**En partenariat avec les acteurs de la filière bois, l'établissement public du Parc a élaboré une Charte de bonnes pratiques pour une récolte de bois raisonnée dans le Parc national. Des professionnels se sont déjà engagés.**

Comment récolter du bois dans les forêts du Parc en conciliant rentabilité du chantier, amélioration et renouvellement des peuplements, protection des sols, des paysages et de la biodiversité? Un groupe de travail réunissant des professionnels, des élus, des syndicats de propriétaires forestiers et des services de l'État s'est penché sur cette question. Après plusieurs mois de discussions, une Charte de bonnes pratiques en matière de gestion forestière a été élaborée. Elle comprend 15 engagements à respecter avant, pendant et après la récolte.

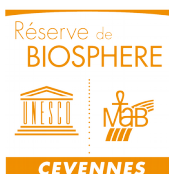
Ainsi, avant la récolte, les entrepreneurs s'engagent à se renseigner sur les enjeux de biodiversité remarquable sur la parcelle, ou encore à limiter la surface des coupes rases et leur impact paysager. Pendant et à l'issue de l'exploitation, les récoltants s'engagent notamment à limiter la surface parcourue par les engins, à adapter les techniques à la sensibilité du sol et à préserver du bois mort ainsi que des arbres d'intérêt écologique (sources de biodiversité).

« De nombreuses réunions ont été organisées avec tous les acteurs pour parvenir à cette Charte. Certains engagements ont suscité des discussions, notamment sur les coupes rases mais nous sommes parvenus à trouver des compromis. Il est très important pour le Parc que des entreprises s'engagent », a déclaré Henri Couderc, président du Parc national.

A l'issue de la commission « Forêt » qui s'est déroulée hier au siège de l'établissement, des professionnels ont signé la Charte : Matthias Cornevaux et Valéry Philippe, responsables du GIE du Cèdre à Ispagnac. L'entreprise Sussi et fils à Sauclières (12) s'est déjà engagée et l'entreprise de Thibaud Dietlin à Saint Martin de Lansuscle devrait bientôt les rejoindre.

« C'est une charte de bon sens. Elle ne va pas changer nos pratiques car depuis 10 ans nous sommes dans une démarche éthique et écologique de la gestion forestière. Nous avons toujours utilisé de l'huile biodégradable. C'est une reconnaissance de notre travail », a commenté Matthias Cornevaux.

L'établissement public fournira des panneaux de chantier spécifiques aux professionnels signataires de la Charte mentionnant leur engagement.



Contact presse : Natacha Maltaverne  
Tél : 04 66 49 53 25 - GSM : 06 99 76 40 49  
[natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr](mailto:natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr)

Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières